

Inputs for OHCHR's Analytical Study on the Impacts of Climate Change on the Enjoyment of the Right to Health (Human Rights Council Resolution 29/15)

Contribution by Fondation Kalipa pour le Développement

REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Présentation de l'Organisation responsable des réponses

Elle s'appelle « Fondation Kalipa pour le Développement » une association sans but lucratif et apolitique du droit congolais par l'Arrêté Ministériel de la Justice No 79/CAB/MIN/J/2009 du 03 juillet 2009, une organisation locale de la société civile basé exclusivement en République Démocratique du Congo. Elle est aspirante d'obtention de statuts consultatif avec ECOSOC des Nations Unies (dossier en cours auprès de Esango blanch) ;

Contact : +243898700493, Mail : bestcong@gmail.com

Question1. S'il vous plaît décrire, à votre avis, la relation entre le changement climatique et la jouissance du droit à la santé et des obligations relatifs aux droits humains atténuation et l'adaptation au changement climatique qui peut être dérivé de celui-ci.

Réponse1 : sur le plan « ECOLOGIE-SANTE », la relation est vraiment étroite du fait que la saison sèche ou la saison de pluie joue un équilibre important dans l'écosystème. Prenons en exemple dans notre région des grands lacs où nous avons deux saisons « sèche et de pluie » depuis l'époque de nos ancêtres et donc tous les agriculteurs maîtrisent déjà la période de ces deux saisons et adaptent leur cultures en fonction de ces deux climat, Imaginez-vous alors lorsqu'il aurait un changement climatique qui perturberai l'agriculture de plus de 4 Pays de grands lacs. C'est vraiment un problème à tenir compte et prendre de mesures durable pour éviter les conséquences néfastes.

Question2. S'il vous plaît partager un résumé de toutes les données pertinentes sur les impacts du changement climatique sur la jouissance du droit à la santé, y compris ses déterminants sous-jacents (éducation, eau et assainissement, nourriture, logement, etc.), ventilées, dans la mesure du possible.

Réponse2. Il n'existe pas des données officielles publiées sur ce sujet dans nos régions de grands lacs, c'est pourquoi, notre organisation voudrai asseoir un projet de personnellement mener cette étude mais il m'a manqué le moyen financier. Mais toute fois, il existe des données de routines recueillies par notre organisation locale de développement « FOKAD » :

- Education : trop de pluie perturbent la scolarisation des élèves surtout ceux vivant dans le milieu rural où les infrastructures sont en état de délabrement avancé et construites en pailles et chômes ; le paiement de frais scolaire pour les enfants coûte cher au parent s'il s'agit que les produits agricoles ont été envahis par un facteur climatique ;

- Eau : la pénurie en eau liée au changement climatique entraîne des maladies d'origine hydrique telles le choléra, dysenterie amibienne etc.
- Assainissement : réchauffement de la forêt est à l'origine de la perte de plusieurs espèces pendant la période sèche etc.
- Nourriture : le changement climatique a un impact négatif sur la nourriture car nous avons observé que pendant la saison sèche, le prix de nourriture est en hausse par rapport à la saison de pluie et certaines variétés des aliments sont rares sur le marché etc.;
- Logement : la promiscuité règne dans plusieurs familles en Afrique en général, nos pays des grands lacs en particulier. Nous avons une hypothèse que dans cette condition de la « promiscuité » si l'équilibre entre saisons (sèche et pluie) n'existe pas, le taux de contagion des maladies contagieuses sera élevé ;
- **Les changements de température** altèrent la distribution géographique des insectes, des escargots et des animaux à sang froid qui transmettent des maladies. L'impact de la distribution et de la transmission saisonnière de maladies transmises par des vecteurs, comme la malaria (moustique anophèle), la maladie du sommeil (mouche tsé-tsé) et la schistosomiase/bilharzia (un escargot) se fait déjà sentir et, selon les projections, s'élargira de manière significative. La malaria a déjà augmenté dans les régions montagneuses d'Afrique à cause de changements du climat et de pratiques d'usage des terres. Des études [3] suggèrent que le changement climatique pourrait exposer 2 milliards de personnes de plus à la transmission de la dengue d'ici 2080.
- **Les changements des cycles de précipitations** influencent l'agriculture familiale et les rendements. Dans le cas des pays africains, l'impact est surtout négatif. On estime que la production des aliments de base pourrait diminuer jusqu'à 50% d'ici 2020. Ceci augmentera la malnutrition et la maladie. D'ici les années 2090, on estime que le changement climatique élargira la région affectée par la sécheresse, doublera la fréquence des sécheresses extrêmes et multipliera par 6 leur durée moyenne [4]. La sécheresse favorise la propagation de l'épidémie de méningite à méningocoque, qui se produit durant la saison sèche, principalement dans la ceinture de méningite, qui s'étend du Sénégal à l'Ouest jusqu'à l'Éthiopie à l'est. On prévoit que les pires de ces effets se produiront dans les pays en développement, parmi les populations vulnérables.

Donc, Le changement climatique, du fait qu'il influence les déterminants sociaux de la santé, constitue une menace importante pour la santé et représente un lourd fardeau humain, social et économique en République Démocratique du Congo.

Question 3. S'il vous plaît décrire les engagements, la législation et les politiques cadres nationaux liés à l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation, y compris des mesures spécifiques destinées à prévenir les pires impacts du changement climatique sur le droit à la santé existants; pour assurer l'accès à l'information, la transparence, la participation, et d'autres droits procéduraux des personnes touchées par des actions sur le climat; de promouvoir, protéger et réaliser les droits de l'homme en particulier ceux étroitement liée à l'déterminants de la santé tels que la nourriture, l'eau et l'assainissement, le logement, etc.; et de veiller à ce que les actions liées au climat respecter, promouvoir, protéger et réaliser les droits de l'homme. S'il vous plaît partager toute information pertinente sur la mise en œuvre des engagements existants pour combattre le changement climatique et ses impacts.

Réponse 3. La République Démocratique du Congo est engagée dans la mise en œuvre des cadres normatifs pour l'atténuation du changement climatique, mais ses efforts restent encore en plein travaux et souffrent de manque de vulgarisation. Nonobstant, il existe certaines jurisprudences des organisations locales qui parlent de changement climatique et droit à la santé entre autre

1. ASSANI A.A. 1999. Variabilité temporelle et persistance des épisodes secs en saison des pluies à Lubumbashi. Sécheresse, Paris, vol. 10, no1.

2. ASSANI A.A. Analyse de la variabilité temporelle des précipitations (1916-1996) à Lubumbashi (Congo-Kinshasa) en relation avec certains indicateurs de la circulation atmosphérique (Oscillation australe) et océanique (El Nino/La Nina). Soumis à Sécheresse, Paris.

3. ASSANI A.A. & DEMAREE G. Are rainfall and rain days precipitation decreasing at Lubumbashi?. A soumettre au Journal of Geophysical Research.

4. BULTOT F. & DUPRIEZ G.L. 1987. Niveaux et débits du fleuve Zaïre à Kinshasa (Régime-Variabilité-Prévision), Bruxelles, Acad. Roy. Sciences d'Outre-Mer, Cl.Sciences techniques, Mém.in-4°, t VI, fasc.2., 49p.

5. SANGA-NGOIE K. & FUKUYAMA K. 1996. Interannual and long-term climate variability over the Zaïre River Basin during the last 30 years. Journal of Geophysical Research, 110, 21351-21360.

Malheureusement, la capacité de vulgarisation et sensibilisation est très faible et aussi influencer par le manque d'appui financier, expertise et matériel pour la promotion de droit à la santé et atténuation de changement climatique aux organisations locales de développement de la société civile.

Question4. S'il vous plaît décrire les mécanismes nationaux pertinents de responsabilisation et de surveillance visant à assurer l'accès à remédier pour ceux qui souffrent méfaits des droits humains à la suite du changement climatique. S'il vous plaît mettre en évidence toute la jurisprudence pertinente sur ce sujet et d'indiquer quelles mesures, réglementaires ou autrement (c.-à-évaluations d'impact), sont en place pour prévenir les préjudices causés par des tiers.

Réponses 4. Dans notre pays, nous les organisations de la société civile, nous déplorons parfois l'irresponsabilité du pouvoir en place pour le suivi de mécanisme ; seules les organisations de la société civile essayent de mettre en œuvre les actions sur terrain mais surtout trop limitées en terme d'expertises et de moyens. Il serait mieux que l'organisation internationale ayant le droits humains et celle ayant la protection de l'environnement dans ses attribution, mobilisent les bailleurs de fonds et partenaires techniques pour appuyer les organisations locaux avec les outils universels de lutte contre le changement climatique.

Question 5. S'il vous plaît décrire toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation concrètes prises pour faire face aux impacts du changement climatique sur le droit humain à la santé et les bonnes pratiques à cet égard, y compris ceux liés à: la coopération internationale; initiatives locales et communautaires; initiatives du secteur privé; développement, l'application et la diffusion de technologies, pratiques et procédés qui permettent de maîtriser, de réduire ou de prévenir les émissions anthropiques de gaz à effet de serre; et l'échange d'informations pertinentes scientifique, technologique, technique, socio-économique et juridique lié au système climatique et des changements climatiques et les conséquences économiques et sociales des diverses stratégies de riposte.

Réponse5. Mesures d'atténuation :

Chaque personne, communauté ou pays en République Démocratique du Congo en particulier, les pays des grands lacs en général a une part de responsabilité dans le changement climatique et son impact sur la santé. Notre comportement et notre choix de style de vie sont une opportunité de diminuer ou d'aggraver l'impact du changement climatique sur la santé. Nous pouvons (tous) réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en faisant usage des transports publics, en adoptant le cyclisme ou la marche comme alternative aux véhicules, en consommant moins de viande, en mangeant des légumes et fruits de saison, en utilisant l'énergie verte, en recyclant et réparant des appareils, en achetant des produits en gros et avec le minimum d'emballage, en évitant le gaspillage de nourriture... Nous pouvons aussi contribuer à créer une prise de conscience et plaider pour des politiques qui réduisent la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et qui produisent de grands avantages pour la santé.

Des pays et des communautés en Afrique prennent déjà des mesures pour diminuer le changement climatique ("mitigation") et réduire son impact sur la santé maintenant et pour les générations futures ("adaptation"). Les méthodes traditionnelles d'adaptation des fermiers à différentes précipitations, ainsi que des systèmes de santé et sécurité publiques, peuvent aider. Investir dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'énergie et développer une infrastructure sont d'autres manières de s'adapter à la variabilité du climat. Il faut que les efforts soient renforcés dans chaque pays, mais la communauté internationale et surtout les pays riches ont une responsabilité, non seulement de diminuer leurs émissions et leur consommation d'énergie, mais aussi d'assister et de soutenir des pays en développement pour réduire la vulnérabilité de leur santé au changement climatique et renforcer leurs systèmes de santé.

En guise de conclusion, la communauté internationale, seule doit aider les organisations de la société civile potentielle actrices de développement à mettre en œuvre des activités sur terrain afin d'atténuer les effets de changement climatique pour la santé de la communauté, les Etats sont responsable légaux mais l'efficacité par eux –ci est toujours médiocre et parfois prends beaucoup d'années.

Orateur : Dr **MOKA WAKASSA** Gabriel, Président Directeur de l'Organisation « FOKAD »

Tél : +243810146651. Mail : mokawakassa@yahoo.fr